

COMMUNE DE HAO
Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-
Gambier



Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 15
Dont 1 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 mars 2026.

N° 15 / 2026

Portant désignation des délégués du conseil municipal au conseil communautaire de la communauté de communes HONO HAU

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO
Date de la réunion du conseil municipal : 20 mars 2026
Date de convocation : 17 mars 2026
Lieu de la séance : **SALLE OMNISPORT DE HAO**
Membres présents : **14 membres**
Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : **1 membres**
Membre(s) absent(s) : **0 membre**
Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	Premier adjoint	X		
Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle	Deuxième adjoint	X		
M. PIRIOTUA Anselme	Troisième adjoint	X		
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette	Quatrième adjoint	X		
M. ARAKINO Lothaire	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme LEQUERRE Vaihau	Conseillère municipale	X		
Mme TANGI épouse DEMONT Maria	Conseillère municipale	X		
M. TEHAHE Thomas	Conseiller municipal	X		
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine	Conseillère municipale	X		
Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
M. TUAHINE Théodore RF	Conseiller municipal	X		

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/03/2026
987-200013456-20260320-DEL_015_2026-DE



40 93 50 00



BP 3884 - 98713 Papeete

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et notamment les dispositions des articles L.5211-5, L.5214-1 et L.2122-7 ;
- VU** l'arrêté n° HC/139271/SAITG du 23/07/2025 portant fixation du projet de périmètre d'une future communauté de communes dans la subdivision administrative des Tuamotu Gambier ;
- VU** l'arrêté n° HC / 142239 / SAITG du 31/10/2025 portant création et approuvant les statuts de la communauté de communes HONO HAU regroupant les communes de Gambier, Hao, Hikueru, Reao et Tureia ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal décide que :

ARTICLE 1 – Sont élus en qualité de délégués du conseil municipal de la Commune de Hao au conseil communautaire de la Communauté de Communes HONO HAU :

Les Délégués	Nom	Prénom	Fonction
Titulaire	BUTCHER épouse FERRY	Yseult	Maire
Suppléant	TANGI épouse HOLMAN	Mirabelle	3 ^{em} adjointe au maire

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **15 (dont 1 procurations)**
Contre :

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/03/2026
987-200013456-20260320-DEL_015-2026-DE



40 93 50 00



BP 3884 - 98713 Papeete



Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal



BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint	TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Deuxième adjoint
PIRIOTUA Anselme Troisième adjoint	MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Quatrième adjoint	ARAKINO Lothaire Maire délégué de AMANU
MAIRIAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Maire délégué de HEHERETUE	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal
LEQUERRE Vaihau, Fauve Conseillère municipale	TANGI épouse DEMONT Maria, Hitiura, Pellis Conseillère municipale	M. TEHAHE Thomas, Tuarae Conseiller municipal
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Conseillère municipale	Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale	M TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal

Délibération portant désignation des délégués du conseil municipal au conseil communautaire de la communauté des communes HONO HAU.

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 27/03/2026

987-200013-501-0260320-DE-015-2026-DE

40 50 92 82



BP 3884 - 98713 Papeete